



**PROCES-VERBAL**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**  
**Le jeudi 04 juillet 2024 à 17 h 00**  
**Au siège de la Communauté de communes**

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Dominique SANTONI  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents-excusés :**

AURIBEAU : M. Roland CICERO  
GOULT : M. Didier PERELLO  
MURS : M. Christian MALBEC  
VIENS : M. Frédéric ROUX

**Procurations de :**

APT : M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

**Étaient également présents :**

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Corentin CHARLES (DST), Michel REY (Directeur du Conservatoire Intercommunal de Musique), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistantes de Direction)

Le Président souhaite la bienvenue à Corentin CHARLES, nouveau DST (Directeur des Services Techniques) de la CCPAL (Communauté de communes Pays d'Apt Luberon) en charge du service Eau/Assainissement et Patrimoine/Informatique.

Corentin CHARLES se présente à l'assemblée. Il était directeur du pôle Eau à l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse en charge des compétences Eau, Assainissement Collectif, Pluvial et GEMAPI (11 ans sur le secteur de Cavaillon). Précédemment il était DST à la commune de Sarrians.

Le Président remercie Charlotte GRÉGOIRE qui part prochainement en congé maternité et qui reviendra à la CCPAL le 1<sup>er</sup> avril 2025. Il présente Stéphanie LEVEQUE qui est recrutée pour un renfort administratif auprès de Laurence SANDOVAL au sein de la Direction Générale jusqu'au 31 mars 2025.

Stéphanie LEVEQUE se présente à l'assemblée. Habitante du territoire, elle travaillait au syndicat mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux à Carpentras.

## DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Lucien AUBERT en qualité de secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 06 juin 2024.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1 – MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CCPAL

Le Président rappelle les tableaux d'avancement de grade 2024.

Il mentionne une demande d'intégration direct sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et la réussite au concours d'auxiliaire de puériculture de 4 agents du service petite enfance.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de revoir la composition des tableaux des effectifs afin de permettre le bon fonctionnement de certains services.

Emmanuel BOHN précise qu'il n'y a aucune création de poste donc pas d'augmentation des effectifs de la CCPAL, seulement des évolutions de poste suite à de la promotion interne ou de l'avancement de grade.

Patrick SIAUD demande la raison du changement de filière d'un agent.

Emmanuel BOHN explique qu'il s'agit d'un agent de la filière médico-sociale qui demande à intégrer la filière administrative. C'est un agent qui n'est plus affecté aux crèches avec les enfants mais au service administratif de la Petite Enfance.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la modification des tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

##### **Transformation de poste :**

- Un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> Classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet,
- Un poste de technicien en un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe en un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,

#### **BUDGET PETITE ENFANCE**

##### **Transformation de poste :**

- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure en un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> Classe en un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> Classe en un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> Classe en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> Classe en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet,

## OFFICE DU TOURISME

### **Transformation de poste :**

- Un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- Deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> Classe en deux postes d'adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL).

**Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Le Président rappelle la délibération du 3 décembre 2020 relative au recours à quatre contrats d'apprentissage (deux au service Petite Enfance, un au service Eau et Assainissement et un au service Office de tourisme).

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

La convention d'objectifs et de moyens signée par le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et l'Etat pour les années 2023, 2024 et 2025 prévoit un objectif de financement de 9000 contrats d'apprentissage par an dans le cadre des moyens alloués à cette compétence (contribution de l'Etat et de France compétences, cotisation apprentissage des employeurs territoriaux et contribution du CNFPT).

Le CNFPT finance les frais pédagogiques et cible plus particulièrement les métiers en tension.

La Communauté de Communes a reçu l'accord de financement pour 2 contrats d'apprentissage pour l'année 2024 (métier de l'Eau et l'Assainissement et de la Petite Enfance).

Le comité social territorial a émis un avis favorable le 2 juillet 2024.

Le Président rappelle les difficultés de recrutement notamment pour le service Eau et Assainissement et le poste d'électromécanicien. Il souligne le devoir de formation de la Communauté de communes.

Emmanuel BOHN énumère les postes actuellement occupés : 2 postes à la Petite Enfance et 1 poste à l'Office de tourisme.

### **Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Décide** de recourir aux contrats d'apprentissage.

**Décide** de modifier le tableau des contrats d'apprentissage comme ci-dessous :

Service	Nombre de postes	Diplômes préparés	Durée de la Formation
Petite enfance	1	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)	3 ans
Petite enfance	2	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	2 ans
Régie de l'eau et de l'assainissement	1	BTS GEMEAU Ou Licence pro métier de l'eau et de l'assainissement	2 ans

Régie de l'eau et de l'assainissement	1	Brevet de Technicien Supérieur électrotechnique – BUT génie électrique	2 ans
Office du Tourisme	1	BTS Tourisme	2 ans
Développement économique	1	Licence Administration Publique	3 ans

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de communes, au chapitre 012 (frais de personnel) et 011 (frais de formation).

**Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

## PATRIMOINE

### 3 – VENTE DU CAMION-CITERNE UNIMOG

Christian BELLOT souligne l'intérêt pour la CCPAL de vendre le camion-citerne UNIMOG compte tenu de son inutilité pour l'activité des services.

Le camion-citerne UNIMOG a été mis en vente par la CCPAL en date du 27/05/2024 sur la plateforme AGORASTORE.

Les caractéristiques pour le bien camion-citerne sont les suivantes :

- Marque UNIMOG,
- Immatriculation CH-709-MQ,
- Première mise en service au sein de la CCPAL le 10/07/2012,
- Kilométrage actuel de 45 928 km.

Madame C [REDACTED] Amélie a proposé le 10/06/2024 d'acquérir le camion-citerne UNIMOG au prix de 9 725 € TTC.

Christian BELLOT explique qu'il s'agit d'un ancien camion des pompiers utilisé pour nettoyer les châteaux d'eau. Il indique que cette mission est maintenant externalisée.

Patrick SIAUD propose d'utiliser la plus-value pour lancer le schéma intercommunal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la vente du bien camion-citerne immatriculé CH-709-MQ à Madame C [REDACTED] Amélie.

**Dit** que le montant de la vente est fixé à 9 725 € TTC.

**Mande** le Président de la CCPAL aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

## DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 4 – CONTRAT DE VILLE D'APT PROGRAMMATION 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Patrick MERLE rappelle :

- les statuts de la CCPAL,
- la signature du contrat de ville d'Apt 2015-2020 en date du 16 juillet 2015 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la CCPAL,
- la délibération du Conseil municipal d'Apt n°2475 du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt (Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022), et par tacite reconduction pour l'année 2023,
- la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2020 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt,

- la délibération n°003117 du Conseil municipal d'Apt du 26 mars 2024 portant approbation de la programmation 2024 du contrat de ville,
- la délibération du Conseil communautaire du 23 mai 2024 approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire 2024.

Pour cette année de transition, l'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2024 s'est déroulé du 20 octobre au 8 décembre 2023, sur la base des thèmes inscrits au précédent contrat cadre :

- **Habitat et espaces publics,**
- **Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,**
- **Développement économique et emploi,**
- **Jeunesse, parentalité et éducation,**
- **Culture et sport,**
- **Santé,**
- **Accès aux droits et lutte contre les discriminations**

Ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les opérateurs ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés les 6 et 9 février 2024. Les actions présentées par les porteurs de projets et par les services de la ville d'Apt ont été étudiés par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 20 février 2024.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 12 mars 2024 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et à retenu 38 actions pour lesquelles la Ville d'Apt, la CCPAL, la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité (DDETS sous égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le bailleur social Grand Delta Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

En vue de simplifier les procédures et de réduire le nombre de dossiers à instruire, les services de l'Etat et ceux de la commune ont convenu d'une re-répartition des crédits, à moyens et à coûts constants pour les porteurs de projets et les deux financeurs.

La CCPAL est sollicitée pour participer aux actions suivant le descriptif ci-dessous :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	COUT GLOBAL	SOLLICITATION CCPAL	DESCRIPTIF
<b>Développement économique et emploi</b>				
PREPA SAP	ANPEP	44 828 €	2 500 €	Le dispositif ambitionne de réaliser la promotion de l'apprentissage chez les jeunes non diplômés en recherche d'orientation professionnelle dans les secteurs d'expertises de l'ANPEP (services à la personne, secrétariat, administration, vente...)
STAGE DE 3E MULTI-ENTREPRISES	FACE VAUCLUSE	16 360 €	3 000 €	L'action vise à faire découvrir à des collégiens devant effectuer leurs stages de 3ème, divers métiers au travers d'un parcours d'une semaine dans des entreprises différentes du bassin d'Apt et de travailler sur leur restitution du stage, en lien avec l'animation des dispositifs PAQTE et Les Entreprises s'Engagent en Vaucluse.
DEV ECO ET EMPLOI DANS LES QPV	ITV	335 000 €	4 000 €	L'action propose l'intervention en amont du processus de la création d'entreprise (au stade de la détection et

				de l'amorçage) en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants. Intervention dans la rue et aux pieds des immeubles des quartiers prioritaires.
<b>Jeunesse, parentalité et éducation</b>				
PERINATALITE ET PARENTALITE	MJC	42 610 €	4 000 €	Actions et activités proposées au sein du pôle périnatalité – parentalité ayant pour objectifs de : développer un accompagnement à la parentalité innovant et ludique, consolider les relations parents/enfants et parents/parents, contribuer à l'autonomie des parents et favoriser la médiation en allant vers les publics empêchés.

La commission développement économique a émis un avis favorable le 15 février 2024.

La commission accessibilité des services au public a émis un avis favorable le 09 avril 2024.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Prend acte** de la programmation de l'année 2024 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 12 mars 2024.

**Approuve** les actions de cette programmation relevant de la compétence de la CCPAL pour l'année 2024 pour un montant de 9 500 euros répartit comme suit :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	PROPOSITION CCPAL
<b>Développement économique et emploi</b>		
PREPA SAP	ANPEP	1 500 €
STAGE DE 3E MULTI-ENTREPRISES	FACE VAUCLUSE	1 000 €
DEV ECO ET EMPLOI DANS LES QPV	ITV	3 000 €
<b>Jeunesse, parentalité et éducation</b>		
PERINATALITE ET PARENTALITE	MJC	4 000 €

**Dit** que la dépense est inscrite au budget primitif principal 2024 de la CCPAL.

**Autorise** le Président de la CCPAL à signer toutes les pièces et les documents se rapportant à cette délibération.

#### **5 – REQUALIFICATION ZA DES TRIQUEFAUTS - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Patrick MERLE rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Actions de développement économique et touristiques intéressant l'ensemble de la communauté de communes, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, touristiques, portuaire et aéroportuaire ».

Il cite :

- la délibération du 19 octobre 2017 approuvant la stratégie de développement économique, actualisée le 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- la délibération du 02 mai 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel des travaux de requalification de la ZA des Triquefaux sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt pour un montant total de 274 560,90 € HT avec un autofinancement de la CCPAL à hauteur de 68 640,22 € soit 25 %,
- la délibération du 06 juin 2024 approuvant la modification du plan de financement prévisionnel des travaux de requalification de la ZA des Triquefaux pour un montant total de 274 560,90 € HT avec un autofinancement de la CCPAL à hauteur de 82 368,27 € soit 30 %,
- l'arrêté attributif n°2104353175 du 07 juin 2024 portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 82 368,27 €.

Ce projet de requalification s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre du dispositif départemental ECOPARC+ VAUCLUSE et plus particulièrement « aides départementales en faveur de la requalification d'espace économique ».

La volonté de la CCPAL est de poursuivre les requalifications des ZA par celle des Triquefaux sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Le plan de financement modifié est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
	Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des recettes	
Requalification de la ZA de Triquefaux	MOE : 17 675.00 €	État (DETR) : 30 %	82 368.27 €
	Etudes Préliminaires (amiante) : 1 500.00 €		
	Travaux préparatoires : 28 500.00 €	Département (ECOPARC+) : 25%	68 640.23 €
	Voirie : 82 946.90 €	Autofinancement : 45 %	123 552.40 €
	Espaces verts : 143 939.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>274 560.90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 560.90 €</b>

Patrick MERLE précise qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> délibération concernant les demandes de subventions pour la requalification de la ZA des Triquefaux.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement modifié présenté ci-dessus.

**Sollicite** une aide financière auprès du Département au titre du dispositif ECOPARC+ VAUCLUSE au taux de 25 % pour un montant de 68 640,23 €.

**Donne mandat** au Président de la CCPAL ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet et à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération.

## TOURISME

### 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2027 AVEC VELO LOISIR PROVENCE

Dominique SANTONI rappelle les statuts de la CCPAL et notamment la compétence :

1.2 Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes :

1.2.8 La définition de la politique touristique intercommunale qui porte sur :

- Les actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire.
- La coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme.
- La création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal et de bureaux d'informations touristiques.
- Le soutien et la participation à des structures participant au développement touristique du territoire.

- *Le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire.*

Le partenariat a été initié depuis 2011 entre la Communauté de communes (via l'Office de tourisme) et l'association Vélo Loisir Provence.

L'association Vélo Loisir Provence a pour objet de développer, d'accompagner, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo, sous toutes ses pratiques, dans le Luberon et le Verdon. Cette association structure un réseau constitué d'adhérents de différents secteurs professionnels du tourisme (hébergement, restaurateur, location de vélo, activités de terroir, etc.) et met en place une communication spécifique autour des itinéraires cyclables du territoire.

L'objectif du partenariat entre l'association et l'Office du tourisme intercommunal est d'accompagner la mise en œuvre des politiques en faveur du développement du tourisme à vélo sur le territoire du Pays d'Apt Luberon qui est traversé par quatre itinéraires vélo fléchés : la vélo route du Calavon (portion de l'Eurovélo8 de la Méditerranée), « Autour du Luberon », les « Ocres à vélo », et « Gordes à vélo ».

La Vice-Présidente présente le projet de convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence pour une durée de 4 ans, de 2024 à 2027.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la CCPAL via l'Office de tourisme intercommunal pour une durée de quatre ans, de 2024 à 2027.

**Précise** que le montant de la participation de la Communauté de communes s'élève à 7 084 € par an pour le fonctionnement et à 2 000 € par an pour l'entretien, la veille et la proposition d'amélioration des itinéraires pour une durée de quatre ans,

**Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### **7 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCPAL ET LA COMMUNE DE LACOSTE POUR LA SURVEILLANCE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON**

Dominique SANTONI rappelle les statuts de la CCPAL et notamment sa compétence « Actions de développement économique et touristique ».

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2023 règle l'accès aux massifs forestiers et les espaces sensibles du département de Vaucluse et interdit l'accès toute la journée les jours de risque d'incendies très sévères (rouge et rouge extrême) pendant la période du 15 juin au 15 septembre.

La Vice-Présidente souligne l'attrait touristique de la Forêt des cèdres du Petit Luberon, site d'accueil du public en espace naturel du territoire, fréquenté par plus de 30 000 personnes chaque été et proposant des circuits de découverte accessibles aux familles et aux personnes en situation de handicap.

Ce site est labellisé Espace naturel sensible par le Département de Vaucluse et bénéficie d'un statut dérogatoire à l'arrêté du 29 mars 2023 d'accès aux massifs forestiers. L'accès dérogatoire est conditionné par la présence sur site d'un garde saisonnier intercommunal qui assure la surveillance toute la journée ainsi que le contrôle du parking en soirée, ce qui nécessite l'embauche par les communes propriétaires d'une personne supplémentaire.

La commune de Lacoste a demandé un soutien financier à la CCPAL pour le compte des communes propriétaires du site de la Forêt des cèdres du Petit Luberon, afin de permettre le recrutement d'un agent de surveillance et d'entretien à temps complet pour la saison estivale 2024.

L'intercommunalité a la volonté de maintenir l'accès pendant la période estivale à ce site touristique du territoire et d'apporter une participation financière d'un montant maximal de 9 000 euros correspondant au recrutement d'un agent de surveillance pendant 3 mois.

Le Président précise qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> année consécutive d'aide financière de la CCPAL pour cette mission.

Mathias HAUPTMANN rajoute qu'il y a deux gardiens sur place, 70h/semaine (2 x 35h/semaine) depuis la saison 2023.

Sylvie PASQUINI demande quelles sont les communes concernées.

Le Président identifie les communes de Lacoste, Ménerbes et Bonnieux.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la convention de partenariat ci-annexée avec la commune de Lacoste pour la surveillance de l'espace naturel sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon pour la période estivale 2024.

**Précise** qu'une participation financière d'un montant maximal de 9 000 euros est inscrite au budget tourisme 2024.

**Autorise** le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

## **PETITE ENFANCE**

### **8 – CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP) - SIGNATURE DE LA CONVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ENTRE LA CAF DE VAUCLUSE, LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL**

Gisèle BONNELLY rappelle :

- la délibération du 2 décembre 2021 approuvant la convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, le Département de Vaucluse et la CCPAL, et le plan de financement du projet de labellisation des crèches Le Nid, La Chrysalide, et La Boite à Malice dans le cadre du dispositif de Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022,
- la délibération n° du 22 septembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à cette convention tripartite, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022,
- la délibération du 4 mai 2023 approuvant la convention tripartite, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Ce projet de crèches AVIP a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des jeunes enfants de moins de 3 ans (5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap), en leur permettant d'obtenir une place en crèche pour leur enfant, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par le Conseil Départemental, les services de France Travail, ou les autres acteurs d'insertion. Ce dispositif s'adresse aux parents engagés dans une démarche active de retour à l'emploi et relevant d'une des caractéristiques suivantes : les bénéficiaires de France Travail, les allocataires du RSA, les familles monoparentales, les parents de moins de 25 ans sans diplôme, les parents habitant un quartier Politique de la Ville.

La convention tripartite entre la CAF de Vaucluse, le Département de Vaucluse et la CCPAL, concerne la prolongation du dispositif de crèches AVIP pour les crèches : Le Nid et La Chrysalide à Apt et La Boite à Malice à Gargas, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Le plan de financement pour cette action est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>Montant estimatif des dépenses HT</b>		<b>Montant estimatif des recettes</b>		
<b>Dispositif « crèches AVIP »</b>	Services extérieurs (documentation) : Autres services extérieurs (déplacements, missions) : Rémunération des personnels : Charges sociales : Autres charges de personnel :	200 € 300 € 14 140 € 240 € 120 €	Département 84 (33.33%) CAF 84 (66.67 %)	5 000 € 10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Les subventions seront versées de la manière suivante :

- L'aide financière attribuée par le Département de Vaucluse sera versée à la notification de la subvention,
- L'aide financière attribuée par la CAF de Vaucluse sera versée à hauteur de : 7 000 € à la notification de la subvention,  
3 000 € sur production de justificatifs des données d'activités en 2025.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessous.

**Approuve** la convention tripartite entre la CAF de Vaucluse, le Département de Vaucluse et la CCPAL, concernant la labellisation des crèches Le Nid, La Chrysalide et La Boite à Malice, dans le cadre du dispositif « Crèches AVIP », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**Autorise** le Président de la CCPAL à signer la convention tripartite ci-jointe, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **9 – PROJET DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA CRECHE LA BALEINE BLEUE «UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE»**

Gisèle BONNELLY rappelle :

- la délibération du 14 décembre 2020 qui approuve le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,
- la délibération du 16 novembre 2023 qui approuve le Projet d'Établissement Petite Enfance 2024-2028,
- la délibération du 17 janvier 2024 qui approuve la convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche « un coin de verdure pour la pluie » par le Parc naturel régional du Luberon,
- la circulaire 2024-019 de la Caisse d'Allocations Familiales, relative au Fonds de modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant (FME) et des Maisons d'assistantes maternelles.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projet pour désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et de crèches.

La cour de la crèche de la Baleine Bleue à Céreste-en-Luberon nécessite une restauration du sol amortissant.

La CCPAL s'est engagée dans une phase d'étude sur la désimperméabilisation de la cour de la crèche la Baleine Bleue, accompagnée par le Parc naturel régional du Luberon.

La phase d'étude a débouché sur un projet prenant en compte la sécurité et le bien-être des enfants.

Le projet validé par le comité de pilotage, présenté en annexe de la présente délibération, intègre les objectifs de désimperméabilisation et la végétalisation.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient à travers le Fonds de modernisation (FME) les opérations de rénovation et d'adaptation des équipements aux enjeux de la transition écologique.

Le plan de financement prévisionnel du projet pour l'année 2025 s'établit comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>Montant estimatif des dépenses</b>		<b>Montant estimatif des recettes</b>		
<b>Désimperméabilisation de la cour de la crèche la Baleine Bleue</b>	Travaux préliminaires : Démolition et terrassement généraux : Structures et revêtements : Réseau EP : Espace vert : Arrosage : Jeux et mobilier : Communication : Ferronnerie : Divers imprévus : Maitre d'œuvre :	5 070 € 3 172,68 € 27 802,80 € 1 380 € 9 118,08 € 3 344,40 € 4 620 € 2 640 € 9 684 € 3 341,60 € 9 600 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (60,10%) CAF de Vaucluse (18,80%) Autofinancement (21,10%)	47 939,61 € 15 000 € 16 833,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 773,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 773,56 €</b>	

Charlotte CARBONNEL s'interroge sur le calendrier des travaux notamment avec la fermeture des écoles pendant 2 mois l'été et donc sur la difficulté à réaliser ces travaux.

Gisèle BONNELLY explique que les travaux à la crèche de Céreste-en-Luberon se feront au mois d'août  
Séance du 04/07/2024

l'année prochaine (pendant la période de fermeture des crèches).

Emmanuel BOHN rajoute que la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau a été faite maintenant afin de mobiliser son 11<sup>ème</sup> programme « Sauvons l'eau ».

Patrick SIAUD demande à quoi correspond la ligne budgétaire « Communication » à hauteur de 2 640 €.

Emmanuel BOHN répond que le service concerné ainsi que le PNRL (Parc naturel régional du Luberon) seront interrogés afin d'apporter une réponse à cette question.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel 2025 de l'opération de désimperméabilisation et d'aménagement de la cour de la crèche la Baleine Bleue, ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir, sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses ne soit pas significativement modifié et le montant des participations de la Communauté de communes augmenté.

**Autorise** le Président de la CCPAL à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

**Autorise** le Président de la CCPAL à déposer une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

**Autorise** le Président de la CCPAL à signer toute pièce relative au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
M. Lucien AUBERT



Le Président,  
Gilles RIPERT

